



Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du :	Vendredi 22 septembre 2023
À :	14h00
Présidence :	MME. Laura GEORGES
Présents :	MME. Aline RIERA et Hélène SCHRUB MM. Jean-Michel AULAS, Eric BORGHINI, Claude DELFORGE, Albert GEMMRICH, Alexandre GOUGNARD, Marc KELLER, Vincent LABRUNE, Philippe LAFRIQUE, Vincent NOLORGUES et Pascal PARENT
Excusé :	M. Philippe DIALLO
Assistent à la séance :	MME. Emilie DOMS MM. Jean-François VILOTTE, Sylvain GRIMAULT et Jean LAPEYRE

I. Proposition de conciliation : DIAMANT FUTSAL

Le Comité Exécutif,

Prenant connaissance de la proposition faite en l'espèce par le conciliateur,

La refuse.

II. Statut de l'arbitrage : mesure dérogatoire 2023-2024

Le Comité Exécutif décide, sur proposition de la Ligue du Football Amateur, pour la saison 2023-2024, de déroger à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, en repoussant la date limite de renouvellement et de changement de statut des arbitres, du 31 août au 30 septembre 2023, et de reculer ainsi la date limite d'information des clubs en infraction, du 30 septembre au 31 octobre 2023.

Cette décision se justifie par la grande difficulté pour les arbitres à prendre leurs rendez-vous médicaux dans les délais, ainsi que par les problèmes informatiques rencontrés en ce début de saison dans les Ligues régionales.

A l'heure où la FFF voit ses effectifs d'arbitres à nouveau en hausse, il convient plus que jamais de soutenir l'ensemble des clubs dans cet élan collectif qui permet d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'ensemble des acteurs.